

CENTRES DE VACANCES 2010

réservation pour inscriptions

(**feuille à retourner** : ALREP – 15 avenue Franklin Roosevelt – F 30000 Nîmes)

Responsable légal : Père Mère Tuteur

NOM Prénom :

Adresse :

.....

Tél : Mel :

réserve l'inscription de mon (mes) enfant(s) au(x) séjour(s) indiqué(s) en entourant OUI et en barrant NON, et recevra la brochure complète de présentation 2010 de l'ALREP avec le projet éducatif et les deux fiches d'inscription correspondant à chacun des centres de vacances :

NOM Prénom :né(e) le :

NOM Prénom :né(e) le :

NOM Prénom :né(e) le :

PRINTEMPS : Val de l'Hort – 1050 Chemin Bas – Anduze (Gard) :

réservation avant le 06 mars 2010 :

Séjour I : du samedi 10 au samedi 17 avril OUI - NON

Séjour II : du samedi 17 au samedi 24 avril OUI - NON

ETE : Maison Saint Martin – Naucelle (Aveyron) :

réservation avant le 15 mai 2010 :

Séjour I : du vendredi 2 au mercredi 28 juillet OUI - NON

Séjour II : du vendredi 2 au jeudi 15 juillet OUI - NON

Séjour III : du jeudi 15 au mercredi 28 juillet OUI - NON

et verse(nt) la somme de **100 €** pour chaque enfant et pour chaque séjour, soit :

100 € x enfant(s) x séjour(s) =€, que je règle :

par chèque à l'ordre de ALREP en espèces par mandat

ATTENTION : Les inscriptions sont reçues jusqu'au premier jour du séjour choisi tant que le nombre prévu d'inscriptions pour ce séjour choisi n'est pas atteint. Après les 06 mars et 15 mai 2010, il faut demander la brochure 2010 à l'ALREP ou récupérer la fiche d'inscription sur le site ; c'est la deuxième possibilité de paiement indiquée sur la fiche d'inscription : la somme complète pour le séjour choisi est à régler. La réservation entraîne la première possibilité de paiement indiquée sur la fiche d'inscription : le solde est à régler au plus tard le 27 mars 2010 pour Anduze, et le 12 juin 2010 pour Naucelle, éventuellement avec le paiement du transport. L'(Les) inscription(s) d'un ou plusieurs enfant(s) entraîne(nt) une seule adhésion par famille pour l'année 2010 à régler avec la réservation ou avec le premier envoi de la fiche d'inscription pour les familles ayant reçu la brochure 2010. L'adhésion peut se faire librement sans obligation d'inscription d'enfant(s) aux séjours de vacances.

Le Signature :